



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Deposé / Reçu le

Réserve
au
Moniteur
belge



21101367

16 AOUT 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0410 355 926

Nom

(en entier) : **Fonds de Pensions Européen Nestlé**

(en abrégé) : **FPEN**

Forme légale : **Organisme de financement de pensions**

Adresse complète du siège : **Rue de Birmingham 221, 1070 Anderlecht, Belgique**

**Objet de l'acte : Procuration à la gestion quotidienne
Nomination de commissaire
Nomination des administrateurs**

Procuration à la gestion quotidienne

"Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de Fonds de Pensions Européen Nestlé
OFP (FPEN) tenue à Bruxelles le 20 mai 2021
(...)"

12. Liste des signataires autorisés de NEPF et pouvoirs

1-

Conformément aux articles 22 et 32.3 des statuts du règlement intérieur de NEPF, le Conseil
d'Administration décide que les personnes suivantes :

M. Patrick René Yot, domicilié à Verrewinkel 63, Uccle, Belgique

et

Mr. Jeroen Baeken, domicilié au Ottergemsesteenweg 218, Gand, Belgique

étant chargées de la gestion quotidienne de NEPF et faisant partie du comité de direction de NEPF ;

sont autorisés à représenter conjointement le NEPF dans les actes et les décisions de la gestion
quotidienne (cf. article 32.3 des statuts de NEPF). Ils agiront conjointement pour les tâches de gestion
quotidienne et les deux signatures seront requises pour les actes et les décisions de gestion quotidienne.

2-

Conformément aux articles 22 et 33 des articles des statuts de NEPF, le Conseil d'Administration décide
que la personne suivante:

Mr. Patrick René Yot, domicilié Verrewinkel 63, Uccle, Belgique

est autorisé avec tout membre du Conseil d'Administration de NEPF (cf. article 33 des statuts de NEPF) à

1.représenter NEPF devant tout service gouvernemental ou non gouvernemental, ministère, bureau, office,
institution, entreprise publique ou privée ou toute autre personne physique ou morale et recevoir au nom de
NEPF toutes communications et notifications que les organisations ou personnes précitées pourraient envoyer;

2.Agir au nom et pour le compte de NEPF en négociant ou autrement en traitant avec une des organisations
ou personnes citées dans le paragraphe précédent dans le cadres des activités et des intérêts de NEPF; et

3.accomplir et effectuer au nom et pour le compte de NEPF toutes les formalités et transactions nécessaires
à la maintenance du NEPF, y compris mais sans s'y limiter, la rédaction et le dépôt de documents, le paiement;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 23/08/2021 -- Annexes du Moniteur belge



de redevances, de loyers et autres frais, le règlement et l'exécution de contrats de location et plus généralement de prendre toute action y relative au nom de NEPF.

M. Patrick René Yot et le membre du conseil d'administration agiront conjointement et deux signatures seront nécessaires pour représenter valablement NEPF dans les limites des présents pouvoirs.

Les pouvoirs susmentionnés conférés à Mr. Patrick René Yot et Mr. Jeroen Baeken sont valables jusqu'à la réunion de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2022 ou jusqu'à révocation antérieure écrite par le Conseil d'Administration de NEPF.

DONNANT ET ACCORDANT à Mr. Patrick René Yot et à Mr. Jeroen Baeken tous pouvoirs et autorisations de faire et d'exécuter de plein droit tous les actes nécessaires ou accessoires à l'exercice des présents pouvoirs, comme s'ils avaient été commis par le soussigné lui-même et comme si celui-ci avait été présent s'il était personnellement présent et par la présente ratifiant et confirmant tout ce que M. Patrick René Yot et M. Jeroen Baeken feront ou feront accompliront légalement fait en vertu des ceci présentes.

M. Patrick René Yot et M. Jeroen Baeken informeront annuellement, et également immédiatement si les circonstances l'exigent, le Conseil et lui feront rapport sur l'exercice des pouvoirs.

Ces pouvoirs sont régies par le droit belge.

Nomination Commissaire

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises, représenté par Jean-françois Hubin, a été nommé commissaire pour la période 2021-2020-2020. Cette décision a été prise lors de l'assemblée générale de 14/06/2021.

Nomination et cessation des administrateurs

-Cessation: Russell Niswander - Chemin de la Baillaz 51b, 1806 St Légier, Suisse

Né: 06/03/1977, San Antonio, Texas, Etats-Unis

- Nomination - Umberto Cirri - Rue du Midi 41, 1800 Vevey, Suisse

Né: 05/01/1974, Meyrin, Switzerland